



# CONSEIL MUNICIPAL

**Séance publique du  
15 septembre 2017**

MAIRIE 2 Place du Bourg 22200 TREGONNEAU  
Tel/Fax : 0296432518  
Courriel : [mairie.tregonneau@wanadoo.fr](mailto:mairie.tregonneau@wanadoo.fr)

# ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu de la séance précédente
- Point avancement Budget
- Approbation emprunts aménagement du bourg
- Devis ESI extincteurs
- Devis BIOS vidéoprojecteur école
- Décision Modificative en investissement
- Prise en charge frais « frelons asiatiques » avec participation GP3A
- Suppression régie salle des fêtes
- Nomination suppléant sur chaque régie (cantine et garderie)
- Modification arrêtés de création de chaque régie (cantine et garderie)
- Facturation des goûters
- Instauration carte cantine
- Questions diverses

**Séance du vendredi 15 septembre 2017**  
**Salle de la Mairie**

**Date de la convocation : 08 septembre 2017**

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 15**

**Etaient présents** : M Jean-Luc **PICAUD**, M Denis **CARADEC**, M Didier **GUILLOU**,  
Mme Françoise **POUPON**, M Yann **ALLAIN**, Mme Véronique **CALLAC**, Mme Stéphanie  
**CARADEC-BOCHER**, Mme Aurélie **GUILLOU**, M Alain **HUET**, M Ludovic **JOURDEN**,  
M Gildas **LABAT**, Mme Aurore **STEUNOU**,

**Procurations** : Mme Gaëlle **SAVEAN** procuration à Mme Aurore **STEUNOU**  
M Christophe **ROLLAND** procuration à M Jean-Luc **PICAUD**

**Absents excusés** : M Serge **LE PENNEC**

**Le quorum est atteint**

**Secrétaire de séance** : Mme Françoise **POUPON**

**Assistaient également à la séance** :

Mme Melinda **NICOL TOULLELAN** secrétaire de mairie

# Traitement de l'ordre du jour

- **Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Le compte-rendu du conseil municipal du 01 juillet est soumis à l'approbation de l'assemblée.

***Le compte rendu est adopté à l'unanimité***

Il peut être mis en diffusion.

- **Point avancement Budget**

Comme l'an dernier à la même époque (à mi-chemin entre les budgets 2017 et 2018), Monsieur le Maire présente un point d'avancement du budget de cette année.

DEPENSES FONCTIONNEMENT 2017			
	Prévu BP	Réalisé	%
Charges à caractère général	75351	42559	56
Charges de personnel	186600	101625	54
Divers	45400	30345	67
Charges financières	23500	4129	18
Virements, amortissements	20294	0	0
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>351145</b>	<b>178658</b>	<b>51</b>

RECETTES FONCTIONNEMENT 2017			
	Prévu BP	Réalisé	%
Excédent de fonctionnement reporté	20018,32	20018,32	100
Divers	20318	7581	37
Impôts et taxes	166200,18	60158	36
Dotations, subventions, participations	144608,5	41676	29
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>351145</b>	<b>129433,32</b>	<b>37</b>

DEPENSES INVESTISSEMENT 2017			
	Prévu BP	Réalisé	%
Etudes (aménagement bourg)	15826	1650	10
Travaux SDE	100000	0	0
Projets divers 2017 (hors bourg)	8792	334	4
Aménagement bourg	396000	0	0
Financières (emprunts, virements)	43918	18769	43
Déficit 2016	40358	40358	100
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>604894</b>	<b>61111</b>	<b>10</b>

RECETTES INVESTISSEMENT 2017			
	Prévu BP	Réalisé	%
Subventions	232900	0	0
Emprunt	286300	0	0
Divers: FCTVA, TLE	9400	101	1
Excédent fonctionnement 2016	56000	56000	100
Virement de la section de fonctionnement	16900	0	0
Amortissements	3394	0	0
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>604894</b>	<b>56101</b>	<b>9</b>

Projets 2017			
Projet	Prévu	Réalisé	Commentaire
Aménagement bourg	396000	0	Voirie, paysage, réseau eaux pluviales
Effacement réseaux (élec, EP, télécom)	100000	0	SDE avec participation commune
Eclairage Ruguezou		0	Chiffrage en cours, OK si passe dans les 100000
Convention Orange	1933,4	0	Raccordements télécom
Signalétique	500	0	Panneaux PN Kerdern
Réparation cloches	1557,84	1557,84	Macé (remplace Bodet)
Vitrine école	350	334,8	Remplacement vitrine cassée
Terrain mairie	4450	0	Achat terrain pour aire "nounous" et parking
Dépenses imprévues	10000	0	Videoprojecteur école + ordis?
<b>Total :</b>	<b>514791,24</b>	<b>1892,64</b>	

Quelques points à noter :

Entretien bâtiments:

Prévu: 7000€ Réalisé: 5200€

Entretien voirie:

Prévu: 10000€ Réalisé: 3972€

Etat de la trésorerie le 02/10:

69261€

En investissement, le budget est consacré quasi exclusivement à l'aménagement du bourg. Les premiers paiements (travaux SDE) vont intervenir en fin d'année. Nous allons rajouter des investissements (non-prévus lors du vote du budget) pour l'amélioration de l'équipement de l'école (voir plus loin).

• **Approbation emprunts aménagement du bourg**

Début juillet, nous avons sollicité quatre banques (Crédit Agricole, Crédit Mutuel de Bretagne, Banque Postale et Caisse des Dépôts) pour réaliser un emprunt de 260000€ nous permettant de faire face aux frais liés à l'aménagement du bourg.

Nous avons reçu quatre réponses, synthétisées dans le tableau suivant :

	15 ans (60 trim)			20 ans (80 trim)			Remarques
	Ech/trimestre	TEG	Coût total	Ech/trimestre	TEG	Coût total	
CA	4790,64	1,34	27438,62	3822,33	1,65	45786,26	Échéances constantes
CA	5204,33 à 4348,05	1,34	26565,5	4322,5 à 3263,41	1,65	43436,3	Capital constant
CMB	4790,64	1,3604	27438,4	3818,68	1,6557	45494,4	Échéances constantes
Caisse dépôts	4861,77	1,55	33707,65	3883,72	1,83	53069,26	Échéances constantes
Banque Postale	4804,74	1,38	28533,57	3884,61	1,82	51097,41	Échéances constantes

Monsieur le Maire expose quelques éléments de réflexion permettant d'apprécier au mieux les différentes propositions :

Durée de remboursement :

- 15 ans: coût total inférieur, annuités plus fortes, donc diminue la possibilité d'emprunter dans les prochaines années, compatible avec les capacités de remboursement de la commune
- 20 ans: coût total supérieur, annuités plus faibles, donc plus de possibilité de réemprunter

Echéances constantes: gestion plus facile (pas de variation tout au long du remboursement)

Capital constant: un peu moins cher, mensualités plus fortes au début

*La formule « CA/15 ans/échéances constantes » est adoptée à l'unanimité.*

Monsieur le Maire fait ensuite un point sur l'avancement du projet :

Bureau d'Etudes: Le DCE (dossier de consultation des entreprises) est en cours de correction avant publication (après plusieurs allers-retours). Il sera publié le 18 septembre pour une réception des offres le 10 octobre.

Achat terrain près de la mairie: en cours de traitement centre de gestion (rédaction actes), le dossier de bornage venant d'être livré par GEOMAT.

Subventions : le dernier dossier de demande de subvention est en cours de traitement par la région. Le montant total de subvention vise à atteindre 70% du total des travaux d'aménagement proprement dit (hors SDE).

• **Devis ESI extincteurs**

Sur les conseils de M Sylvain Richard de la société ESI qui assure maintenant le suivi et l'entretien de nos extincteurs, nous proposons de rajouter 3 appareils :

2 extincteurs à eau 5 litres (salle polyvalente et cantine)

1 extincteur à poudre 6 kg (atelier municipal, compatible feux hydrocarbures).

Le montant s'élève à 242,70€ pour les trois extincteurs.

*Le devis proposé est adopté à l'unanimité.*

• **Devis BIOS vidéoprojecteur école**

Suite à l'arrivée de nouveaux professeurs pour cette année scolaire, nous avons étudié la possibilité d'installation de nouveaux équipements dans le cadre des opérations « école numérique »

Monsieur le Maire rappelle l'historique des demandes faites à ce sujet :

- devis pour école numérique intégrale par BIOS en juin 2017, avec l'avis de la spécialiste de l'éducation nationale (Mme Conseil):
  - Vidéoprojecteur, PC portable prof, serveur sécurisation, 8 tablettes élèves
  - subvention possible: 50% d'un montant compris entre 4000 et 7000€
  - après discussion avec Marion (professeur concernée), elle ne pense pas se servir des tablettes (sans clavier)
    - > Nous avons donc décidé de garder le vidéoprojecteur et le PC associé, sans subvention, et de remplacer au fil de l'eau, et de nos moyens, les vieux PC fixes par des PC portables « élèves »
- Après consultation de Mme Conseil, elle nous indique que cette version est également subventionnable à 50%.
  - Conséquence, pour le même prix (voire moins), on pourrait avoir le tout. Le vidéoprojecteur seul n'est pas subventionnable (moins de 4000€).
- Résumé des devis proposés:

**Devis BIOS "école numérique"**

Matériel	Date	Montant HT	Montant TTC	Remarques
Vidéoprojecteur seul	16/06/2017	1821	2185,2	
PC prof	16/06/2017	515	618	
Vidéoprojecteur + PC prof	15/09/2017	2336	2803,2	PC portable: 515€ HT intégré au devis
6 PC élèves	15/09/2017	2154	2584,8	Prix unit HT: 359€
Serveur	19/06/2017	2843,15	3411,78	Sécurisation internet
Serveur	15/09/2017	2312,15	2774,58	Plus de contrat maintenance et licences
8 tablettes élèves	19/06/2017	2870,56	3444,67	Prix unit HT: 359€ (coque...)

Version complète		8049,71	9659,65	Avec serveur et 8 tablettes
Version light		4490	5388	Sans serveur avec 6 PC

- Propositions de Monsieur le Maire:
  - On valide les devis version « light » (en vert)
  - Nous avons rendez-vous jeudi prochain avec Mme Conseil pour évaluer définitivement cette solution
  - Soit elle est subventionnable et nous la retenons  
-> coût final pour la commune: environ 2250€
  - Sinon, on achète le vidéoprojecteur et le PC professeur sans subvention  
-> coût final pour la commune: environ 2336€
  - On évite la solution complète d'origine (coût: environ 4550€)

*Le conseil valide à l'unanimité la solution proposée et donc les deux devis (vidéoprojecteur et PC professeur, 6 PC élèves).*

• **Décision Modificative en investissement**

Monsieur le Maire propose d'adopter les deux DM suivantes :

- transfert de 6000€: de chap 20 (dépenses imprévues) vers chap 2188  
Motif: paiement vidéoprojecteur (et ordi école)
- transfert de 4000€: de chap 20 (dépenses imprévues) vers chap 1641  
Motif: remboursement capital emprunts à augmenter (nouvel emprunt).

*A l'unanimité, le conseil valide les deux DM proposées.*

• **Prise en charge frais « frelons asiatiques » avec participation GP3A**

Monsieur le Maire indique au conseil que l'agglomération GP3A a pris une délibération proposant :

- une participation à la destruction des nids de frelons asiatiques dans les conditions suivantes:

Type d'intervention	Contribution GP3A	Contribution commune	Part à la charge du propriétaire (domaine privé)
Intervention sur nid primaire (diamètre inférieur à 10 cm)	20 €/nid	A fixer par chaque commune : Au moins 20 €	Solde
Intervention sur nid secondaire (diamètre supérieur à 10 cm)	40 €/nid	A fixer par chaque commune : Au moins 40 €	Solde

- Un support technique (formation, choix d'entreprises...)



Il propose que:

- La commune prenne en charge intégralement la destruction chez les particuliers (et forcément sur les parties communales). Le but de cette prise en charge complète est de favoriser le signalement des nids par les particuliers, à qui la destruction ne coûtera rien.
- Cette mesure soit expérimentée sur un an, et éventuellement reconduite en fonction des résultats (efficacité des signalements, coût total des destructions pour la commune).

*Le principe de la prise en charge intégrale, avec participation de GP3A est adopté à l'unanimité.*

- **Suppression régie salle des fêtes**

Une régie de recettes de location de la salle des fêtes de Trégonneau a été mise en place en avril 2016. A ce jour, il n'y a pas eu depuis d'enregistrement d'opération comptable sur cette régie.

En conséquence, Monsieur Sayer, receveur principal de la trésorerie de Bégard, demande la suppression de cette régie.

Monsieur le Maire indique que le fonctionnement de la location de la salle des fêtes restera inchangé pour le moment pour les locataires (paiement par chèque à la remise des clés).

Ce fonctionnement pourra être revu si besoin lors du probable changement de trésorerie à venir (fermeture de la trésorerie de Bégard et rattachement à Guingamp).

*La suppression de la régie salle des fêtes est validée à l'unanimité.*

- **Nomination suppléant sur chaque régie (cantine et garderie)**

Le régisseur titulaire pour ces deux régies restantes (Christine) étant en arrêt maladie pour une durée indéterminée, en accord avec Monsieur le Percepteur, le conseil propose de nommer la secrétaire remplaçante (Mélinda) régisseur suppléant.

*Le conseil approuve à l'unanimité la nomination de la secrétaire remplaçante comme régisseur suppléant.*

- **Modification arrêtés de création de chaque régie (cantine et garderie)**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'à la demande de Monsieur le Trésorier, il nécessaire d'apporter des modifications de forme (décrets de référence, avis conforme du trésorier, dates) aux arrêtés de création des deux régies restantes : « cantine » et « garderie ».

- **Facturation des goûters**

Monsieur le Maire informe le conseil, qu'en accord avec Monsieur le Percepteur, nous proposons de facturer les goûters sur le budget « commune » (avec la garderie), et non plus sur le budget « caisse des écoles » (avec la cantine).

Avantages:

- Pour les parents: un seul chèque à faire au lieu de deux (dont un avec des sommes ridicules)  
la facture garderie-goûters reste inchangée (le nombre de goûters facturés y apparaît)
- Pour la commune: simplification de la gestion des paiements  
établissement des factures inchangé  
moins de factures inférieures à 15€, non-titrables,  
et donc non-récupérables (mauvais payeurs)

Pour info: à la demande de la perception, nous allons désormais valider les paiements avec un système de carnet à souches.

- **Instauration carte cantine**

La perception nous a sollicité, pour le paiement de la cantine, de revenir au système de cartes prépayées, qui existait auparavant à Trégonneau, et qui est en vigueur à Squiffiec:

- Achat de cartes prépayées (1, 10 ou 20 repas) par les parents
- Les cartes restent en mairie
- Les repas sont défalqués de la carte après relevé des enfants fait à la cantine
- Pour une plus grande facilité pour les parents, le système devrait être parfaitement identique à celui en vigueur à Squiffiec.

Monsieur le Maire a demandé son avis à la secrétaire titulaire (Christine), qui gérait ce système de tickets lorsqu'il était en vigueur à Trégonneau.

Elle indique que pour elle, c'est un très mauvais système, et que son abandon pour le système actuel (paiement sur factures délivrées par la mairie), a été vu comme un grand progrès par elle-même et par les parents usagers (qui ont fréquemment fait part de leur regret que ce mode de fonctionnement ne soit pas appliqué à Squiffiec).

Principaux griefs :

- Gestion lourde (beaucoup plus de travail pour le secrétariat de mairie)
- Aucune amélioration en ce qui concerne les impayés
- Plus compliqué à gérer pour les parents (suivre la consommation, penser à renouveler les carnets, gestion des tickets non-utilisés en fin d'année...)

Mmes Françoise Poupon, Aurore Steunou (présidente de l'Amicale Laïque), M Ludovic Jourden, membres du conseil municipal présents et parents (ou ex-parents d'élèves), indiquent qu'ils partagent complètement les griefs présentés contre ce système de tickets, et qu'ils sont défavorables à sa ré-installation.

*Le conseil, ayant entendu les différents avis, n'approuve pas le retour au système des tickets pour le paiement de la cantine.*

• **Pertes sur créances irrécouvrables – Admission de non-valeurs**

A la demande de Monsieur le Maire, le conseil accepte de délibérer sur ce point, demandé par la perception postérieurement à la diffusion de l'ordre du jour du conseil.

La commune est saisie par le Trésorier d'une demande d'admission en non-valeurs de créances irrécouvrables. Il est rappelé que le comptable public a la compétence exclusive de la mise en recouvrement des titres de recettes de la collectivité. Dans le cadre de cette mission, il lui appartient d'effectuer toutes les diligences utiles et, le cas échéant, de mettre en œuvre l'ensemble des voies d'exécution forcée autorisées par la loi. Aussi, ce n'est que lorsque l'ensemble des poursuites engagées n'a pas permis de recouvrer les créances détenues par la commune que leur admission en non-valeur peut être proposée.

Dans la situation actuelle, les créances détenues par la commune ne peuvent être recouvrées pour le motif de : Commission de surendettement des particuliers Banque de France de Saint Brieuc.

Les admissions de créances proposées en 2017 par le comptable public intéressent 4 titres de recettes émis pour la période 2016 pour un débiteur. Leur montant s'élève à 519.05 euros. Monsieur le Maire indique également au conseil que les impayés peuvent être le fait de familles n'habitant pas sur la commune (c'est le cas pour la somme en cause aujourd'hui). Il prendra contact avec les mairies concernées pour étudier cette situation, car il n'est pas normal que ce soit Trégonneau qui soit dans l'obligation de prendre exclusivement à son compte ces sommes, lorsqu'elles sont dues à des familles originaires des communes voisines (mais c'est bien évidemment valable dans l'autre sens si une famille de Trégonneau ne paye pas sa cantine à Squiffiec).

*Le conseil approuve la demande d'admission en non-valeur des titres présentés pour un total de 519.05 euros.*

- **Questions diverses**

- **Info participation ALSH été 2017 :**

Quatre enfants de Trégonneau ont utilisé les services du centre aéré cet été, pour un total de treize journées, facturées 97,50€ par le MJC

- **Dématérialisation**

Le système de signature électronique pour les bordereaux transmis à la Perception est en vigueur depuis le mois de juillet. Il fonctionne bien et donne satisfaction aux deux parties.

- **Point sur la rentrée scolaire**

Mme Françoise Poupon, adjointe aux affaires scolaires, fait un point sur la rentrée.

Nombre d'élèves du RPI :

- 43 élèves sur Trégonneau (7 GS, 16 CP, 13 CE1, 7 CE2)
- 19 CM1-CM2 à Squiffiec (nous n'avons pas encore l'effectif de maternelle TPS, PS, MS). Mme Steunou indique qu'il y en aurait 25 (pour 27 attendus).

Origine des élèves : 24 de Trégonneau, 16 de Squiffiec, 16 de Kermoroc'h et 6 d'autres communes (Saint Gilles les Bois, Plouisy, Pommerit, Ploufragan, Kergrist).

Monsieur le Maire rappelle les dispositions prises pour la gestion du personnel communal et la répartition des tâches.

- **Mot de Mme Véronique Callac**

Mme Callac informe le conseil de sa démission récente de la présidence du comité des fêtes de Trégonneau. Elle indique qu'elle restera au comité comme bénévole.

Monsieur le Maire la remercie pour ses années à la présidence du comité.

- **Prochain conseil**

Prévu, sauf modification d'ici là, le 15 décembre. Si nécessaire, un conseil extraordinaire pourrait être convoqué avant pour l'aménagement du bourg (choix d'entreprise).

***L'ordre du jour ayant été entièrement traité, Monsieur le Maire remercie tous les conseillers et lève la séance à 21h40.***